



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Val d'Issoire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GODRIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 03/07/2025

Présent(e)s : Mmes Mrs GODRIE Pascal - DAVID Roland - DESBORDES Marie-Hélène – MORGAT Elodie - BOURDIER Didier - BERNARD Alain – DELARUE Alain – RAULT Arielle - PROPIN Jean-Claude - BISSIRIER Gérard - PASQUET Frédéric - TANCHOUX Marie-Christine

Absent(e)s et pouvoirs : Mme Marie-Agnès DESBORDES (pouvoir à Mme Marie-Hélène DESBORDES)

Absents : Mr Mmes BARRIERE Jean-Paul – VEYTILOUX Laurence - DEPIERREFIXE Nathalie – DE RORTHAYS Anne Rose - DUTHOIT Vincent - DEPIERREFIXE Bernard

Soit 12 présents : le quorum est atteint.

01 pouvoir

13 votants

Secrétaire de séance : Mme DESBORDES Marie-Hélène

Début de séance : 20h10

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2025
- 2 - Réaménagement de l'ancien restaurant « Le Chêne Vert » - Modification de l'Avant-Projet Définitif
- 3 – Bulletin municipal 2025 et tarifs des encarts publicitaires
- 4 – Subventions 2025
- 5 – Mise à disposition de salles communales – Subventions 2025

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19/06/2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2025. Il n'y a aucune remarque concernant ce procès-verbal.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal modifié :

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

2 – Délibération 2025-043 Réaménagement de l'ancien restaurant « Le Chêne Vert » - Modification de l'Avant-Projet-Définitif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son rendez-vous à la préfecture et de sa rencontre avec M. le Préfet concernant ce dossier ; pour faciliter l'obtention de subventions, M. le Préfet a proposé à la commune de scinder le projet en deux et, dans un premier temps, de ne demander des subventions que pour le « bâtiment historique » ; le financement du projet de halle et d'aménagement des alentours sera revu dans un second temps. C'est pour mettre œuvre cette démarche que ce dossier est de nouveau présenté en conseil municipal.

Un échange a lieu entre membres du conseil municipal concernant les possibilités de financements de ce projet : vente de biens communaux ? autres ?

Mme Marie-Christine TANCHOUX demande un tableau plus précis des investissements liés à ce projet.

M. le Maire précise qu'il existe un tableau des appels d'offres permettant des comparaisons.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la délibération n° 2024-104 du 19 décembre 2024 – Réaménagement de l'Ilot et de l'ancien restaurant « Le Chêne Vert » et construction d'une Halle – Avant-Projet Définitif : Demande de subventions,

Vu le budget prévisionnel de l'ensemble du projet et le montant des subventions accordées,

Considérant que certaines adaptations du projet initialement validé peuvent être réalisées en plusieurs tranches au regard des contraintes budgétaires, à savoir : en tranche n°1 : le réaménagement de l'ancien restaurant « Le Chêne vert » cette année, et tranche n°2 l'année prochaine : le réaménagement de l'Ilot et construction d'une Halle.

Considérant que ces modifications n'altèrent pas la finalité du projet mais justifient une mise à jour de l'APD.

Considérant que le nouveau coût prévisionnel s'établit désormais à :

- Tranche n°1 : **309 920.00 € HT soit 371 904.00 € TTC**, pour l'année 2025
- Tranche n° 2 : **165 360.00 € HT soit 198 432.00 € TTC**, pour l'année 2026

Monsieur le Maire présente donc les caractéristiques de l'Avant-Projet Définitif modifié du réaménagement de l'ancien restaurant « Le Chêne Vert » établi par l'agence Hervé Pagnat, maître d'œuvre.

Vu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve les modifications apportées à l'avant-projet définitif du réaménagement de l'ancien restaurant « Le Chêne Vert », telles que présentées en séance.
- Arrête le coût prévisionnel des travaux selon l'estimation actualisée jointe en annexe à la présente délibération à :
 - Tranche n°1 : **309 920.00 € HT soit 371 904.00 € TTC**, pour l'année 2025
 - Tranche n° 2 : **165 360.00 € HT soit 198 432.00 € TTC**, pour l'année 2026
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette modification.
- Décide sous réserve du respect du budget de l'opération de lancer une consultation de travaux par voie adaptée et autorise le maire à signer tout acte s'y rapportant.

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Délibération 2025-044 Bulletin municipal 2025 et tarifs des encarts publicitaires.

Un débat s'instaure sur la qualité du papier retenu pour l'impression du bulletin : papier « glacé » comme actuellement ou papier de qualité et de coût inférieur, ou papier recyclé ? Des devis vont être demandés et le vote sur le choix de l'imprimeur et coût de l'impression est reporté au prochain conseil.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de fixer les tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin municipal de décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Fixe comme suit les tarifs des encarts publicitaires qui seront perçus par la commune :

Entreprises locales :

Pavé de 8.5cm x 6cm : 50 €

Pavé de 18cm x 13cm : 120 €

Pavé de 20cm x 19cm : 180 €

Entreprises extérieures :

Pavé de 8.5cm x 6cm : 70 €

Pavé de 18 cm x 13cm : 180 €

Vote : - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

4 – Délibération 2025-045 SUBVENTIONS 2025

M. le Maire présente les propositions d'attribution de subventions établies par la commission subventions ; un débat s'instaure concernant certaines propositions :

✓ M. Jean-Claude PROPIN regrette que l'A.C.C.A. de Bussière Boffy ait transmis une demande de subvention compte tenu des travaux réalisés par la commune sur le local des chasseurs ; Mme Arielle RAULT informe que les chasseurs se sont investis dans les travaux mais précise que le choix du local ne vient pas d'eux ; M. Frédéric PASQUET informe que l'ACCA de Bussière Boffy prévoit une inauguration de ce local .

✓ M. Frédéric PASQUET s'étonne de la subvention demandée par la Mission Locale Rurale qu'il juge excessive ; M. Didier BOURDIER précise que cette structure accompagne des jeunes sortis du système scolaire et leur famille, qu'elle a effectivement accompagné des jeunes de la commune et qu'il est important de se mobiliser pour les jeunes. Mme Marie-Hélène DESBORDES précise que cet organisme a une mission de service public au côté de France Travail et que la contribution est fonction de la population de la commune.

Un vote est réalisé pour chaque association. Les élus, membres du bureau d'une ou plusieurs associations, ne participent pas au vote pour l'association pour laquelle ils sont membres du bureau.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Arrête comme suit la liste des subventions 2025 :

Article	Associations	Budget précédent	Proposition	Ne participe pas au vote / membre bureau association	Nbre de votants	Contre	Abstention	Pour
6574	ACCA BB	100€	100€	/	13	0	0	13
6574	ACCA BB nuisibles	100€	100€	/	13	0	0	13
6574	APE Nouic Val d'Issoire	200€	200€	/	13	0	0	13
6574	Amicale des Sapeurs-Pompiers	1013€	1041€	/	13	0	0	13
6574	Amis de Seltz	150€	150€	Mr GODRIE P. Mr DAVID R. Mme DESBORDES M-H	10	0	0	10
6574	Comité foire Ovine	200€	200€	/	13	0	0	13
6574	Comité des fêtes BB	200€	200€	/	13	0	0	13
6574	Familles rurales	200€	200€	/	13	0	0	13
6574	GVA	50€	50€	/	13	0	0	13
6574	Gym Volontaire Mézières	200€	200€	/	13	0	0	13
6574	Mézières Loisirs	0€	200€	/	13	0	0	13
6574	Les Robins des Champs	200€	200€	/	13	0	0	13

6574	Supers nounous du nord 87	200€	200€	/	13	0	0	13
6574	TECH OVIN (APOSNO)	50€	100€	/	13	0	0	13
6574	Conciliateur de justice	50€	50€	/	13	0	0	13
6574	Resto du Cœur	100€	100€	/	13	0	0	13
6574	FNATH 87	100€	50€	/	13	0	0	13
6574	Secours Populaire	100€	100€	/	13	0	0	13
6574	Prevention Routière	50€	50€	/	13	0	0	13
6573 8	Coopérative scolaire	200€	200€	/	13	0	0	13
6281	Association des Maires Ruraux 87	226,95 €	338,25 €	/	13	0	0	13
6281	BMPAH	2408,7 5€	2446,3 5€	Mme DESBORDES M-H	12	0	0	12
6281	Misson Locale Rurale	1013€	1041€	/	13	0	0	13

4 - 2025-046 MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES – SUBVENTIONS 2025

Vu les subventions attribuées aux associations communales par délibération n° 2025-045, décide d'accorder pour l'année 2025, aux associations de la commune qui en ont fait la demande, des mises à disposition gratuites des salles de la commune de Val d'Issoire ainsi qu'il suit :

Une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente avec la cuisine :

- ACCA Mézières.
- Amicale des Sapeurs-Pompiers.
- La coopérative scolaire.
- Les Robins des Champs.

Deux mises à dispositions gratuites de la salle polyvalente avec la cuisine :

- Club de l'Amitié.
- Mézières Loisirs.
- Son et Lumière Basse Marche.
- Supers nounous du nord 87.

Trois mises à dispositions gratuites de la salle polyvalente avec la cuisine :

- ACPG-CATM.
- Amis de Paule Lavergne.
- APE Nouic / Val d'Issoire.
- Comité des fêtes de Bussière Boffy.

Quatre mises à dispositions gratuites de la salle polyvalente avec la cuisine :

- Amis des Fleurs.

Cinq mises à dispositions gratuites de la salle polyvalente avec la cuisine :

- Amis de Seltz.

Trois mises à disposition gratuites de la salle Ganné avec la cuisine :

- ACCA Bussière-Boffy.

Décide également d'accorder pour l'année 2025, la mise à disposition de :

- Un local sur la commune déléguée de Bussière-Boffy lieu-dit Roche pour l'ACCA BB.
- Un local sur la commune déléguée de Mézières sur Issoire pour l'ACCA Mez.
- Un local sur la commune déléguée de Mézières sur Issoire pour ASM Pétanque.
- Un local sur la commune déléguée de Mézières sur Issoire pour S.LB.M.
- Le local Maurice Brilhac sur la commune déléguée de Mézières sur Issoire pour l'ESNM (Sur proposition de calendrier).
- Un bureau à la salle polyvalente pour le GVA.
- Un bureau à l'ancienne trésorerie pour B.M.P.A.H.
- Un local à l'ancienne trésorerie pour Amis de Paule Lavergne.
- Un ancien bureau rue Sainte Geneviève pour cultivons l'avenir.
- La salle polyvalente 2 fois par mois (l'après-midi) de septembre à juillet (activité) pour le Club de l'Amitié.
- La salle polyvalente tous les 15 jours (le matin - foire) pour le Comité foire Ovine.
- La salle polyvalente, la Ruche ainsi que la médiathèque plusieurs jours par semaine de septembre à juillet (diverses activités sportives et lectures) pour Familles Rurales.
- La salle polyvalente 1 fois par semaine de septembre à juillet (activités sportives) pour Gym volontaire Mézières.
- La salle polyvalente 1 fois par semaine (le mardi après-midi) pour Mézières Loisirs.
-
- Pour le Cyclo Canton Mézières (si besoin) 2 mises à dispo La Ruche ou Le Local Maurice Brilhac selon disponibilité.
- La salle Ganné 1 fois par mois pour le comité des fêtes de Bussière Boffy.
- La licence IV communale pour Mézières Loisirs
- L'office de tourisme pour le comité des fêtes de Bussière Boffy.

Vote : - Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

INFORMATIONS DIVERSES

↳ Cirque ZAVATTA

Le cirque ZAVATTA s'est installé, sans aucune autorisation, sur le champ de la Rosette le 05 juin et est resté un mois. Les gendarmes sont intervenus à plusieurs reprises pour lui demander de partir, relever l'immatriculation des véhicules, l'identité des personnes. Le secrétaire général de la sous-préfecture s'est également déplacé. Après de multiples injonctions le cirque est parti le 5 juillet ; le suivi des médias a montré qu'il avait reproduit la même manière de procéder en Charente.

↳ Rencontre du maire avec M. le Préfet de la Haute-Vienne et Mme la Sous-Préfète

M. le Maire a rencontré M. le Préfet de la Haute-Vienne, et Mme la Sous-Préfète, accompagnée de Mme Elodie MORGAT, adjointe au maire et de Mme Delphine BOISSEUIL, secrétaire de mairie, concernant :

- le dossier de subvention du Chêne Vert*
- les factures d'électricité de la résidence autonomie*
- les budgets de la commune et de la résidence autonomie*

↳ Débat sur le déficit de la résidence autonomie

M. le Maire, président du C.C.A.S., informe le conseil municipal sur le déficit de la résidence autonomie ; une réunion sera programmée, avec les élus impliqués dans le fonctionnement de la résidence, pour analyser les dépenses et voir les améliorations à apporter

↳ Débat sur les ordures ménagères

Une information est donnée sur les oppositions à la mise en place des points d'apport volontaires et la suppression du ramassage au porte à porte.

↳ Informations sur un incendie survenu à Bussière-Boffy

Un incendie a eu lieu le 8 juillet près du village d'Enveau ; 32 hectares ont brûlé ; 55 sapeurs-pompiers ont été mobilisés ; Mme la Sous-Préfète, Mr BEAUSOLEIL, secrétaire général de la Sous-Préfecture de Bellac et un représentant de la Préfecture se sont déplacés sur le site ; la commune a accueilli au sein de la salle Ganné à Bussière Boffy, les sapeurs-pompiers et leur a servi un repas qui a été très apprécié.

↳ Information sur la réunion de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la C.C.H.L.E.M..

M. Gérard BISSIRIER a représenté la commune à la réunion de la C.L.E.C.T. qui s'est tenue le 03 juillet 2025 ; il informe le conseil municipal de plusieurs points traités lors de cette réunion :

- Le transfert de compétence à la communauté de communes de la gestion de la maison de santé pluridisciplinaire de Bellac ; le budget de cet établissement est équilibré*

– Les ajustements des attributions de compensation relatives au transfert de la compétence « assainissement » ; M. Gérard BISSIRIER rappelle que c'est lors de la réunion du 10 septembre 2024 que les décisions ont été prises pour la commune de Val d'Issoire.

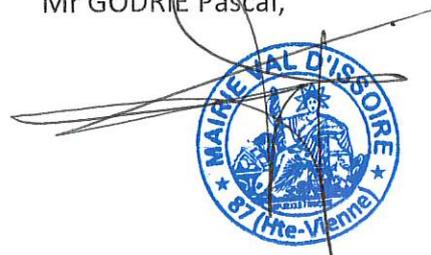
M. BISSIRIER précise qu'il a voté contre le rapport de la C.L.E.C.T. lors de la réunion et renvoie au compte rendu de la réunion pour des informations complémentaires.

→ Information sur la présentation et la démonstration d'une balayeuse par l'entreprise LIMAGRI-MOREAU

L'ordre du jour et les débats étant épuisés, la séance est levée à 0h30

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène DESBORDES

Le Maire,
Mr GODRIE Pascal,



- Approbation du procès-verbal en séance du conseil municipal du 27/08/2025 :

Pour	Contre	Abstention
15	0	1 Mme DESBORDES Marie-Agnès